

## **Compte rendu de l'assemblée générale constitutive de l'ADAD, Association de Défense de l'Accouchement à Domicile**

### **Réunion du mardi 27 septembre 2016**

**Présents :** Hélène Pariente, Alix Besnier, Aurélie Vattant, Mélanie Gauguier, Claudine Seynaeve, Agnès de Lagausie, Cécile Cuny, Marion Colson.

#### **Ordre du jour :**

- 1-Présentation du projet d'association
- 2-Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts
- 3-Désignation des membres du bureau

#### **1-Présentation du projet d'association**

L'Association de Défense de l'Accouchement à Domicile (ADAD) vise à créer du lien entre sages-femmes, personnel médical et paramédical impliqué dans la périnatalité, professionnels concernés et les familles. L'objectif est d'informer via l'organisation d'événements ciblés (conférences, ateliers, groupes de paroles...) pour soutenir les sages-femmes libérales qui souhaitent pratiquer des accouchements à domicile et permettre d'atteindre une solution en ce qui concerne les problèmes d'assurance qu'elles rencontrent. L'ADAD sera également un interlocuteur pour toutes les familles qui souhaitent s'orienter vers le choix d'un accouchement à domicile.

Les fonds récoltés via les adhésions annuelles serviront à financer les frais liés à l'organisation de divers événements, à la création ou impression de supports de communications (affiches, plaquettes, informations...).

#### **2-Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts**

Une association est constituée pour pouvoir ouvrir un compte bancaire.

Le nom choisi est ADAD, Association de Défense de l'Accouchement à Domicile.

Cette association a pour objet de créer du lien et d'informer tous les intervenants et les familles impliquées ou concernées par la grossesse, la naissance et la maternité. Nous avons choisi d'instaurer un bureau collégial pour que tous les membres soient impliqués dans le fonctionnement de l'association et dans l'organisation des événements mis en place.

Pour des raisons pratiques pour l'ensemble de tous les membres de l'association, le siège social de l'association sera basé au 9 avenue de l'Observatoire, 31 500 Toulouse; cabinet de sages-femmes libérales.

#### **3-Désignation des membres du bureau**

L'association sera dirigée par un conseil d'administration collégial de 3 à 10 membres. Tous les adhérents de l'association seront considérés comme membres actifs.

Fait à Toulouse, le 4 octobre 2016

Signatures de deux membres actifs:

Alix Besnier

Hélène Pariente